

Correspondant :

Mme Sophie CANARD, Directrice générale
Tél. : 071/12.12.40

Fosses-la-Ville, le 27 février 2020

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

Est invité(e) pour la première fois à assister à la séance qui aura lieu le :

Lundi 09 mars 2020 à 19h30
en la Salle Etang, Espace Winson - 1^{er} étage
Rue Donat Masson, 22 - 5070 Fosses-la-Ville

Pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

La Directrice Générale,

Sophie CANARD



Le Bourgmestre,

Gaëtan de BILDERLING

ORDRE DU JOUR

EN SÉANCE PUBLIQUE

Approbation du PV du conseil *

1. **Approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil du 10 février 2020**

Développement local *

2. **Opération de rénovation urbaine (O.R.U.) - Rénovation urbaine du quartier du centre - Aménagements de la plaine de la Rosière et ses accès - Présentation et approbation du projet**

Il s'agit d'approuver le projet complet relatif à l'aménagement de la Plaine de la Rosière - fiche 17 de l'O.R.U. - en parking paysager; promenade urbaine permettant la mise en avant du ruisseau et de l'environnement naturel des lieux; ainsi que la sécurisation des abords et de l'ilot des rues Sinton et des Zolos. La présentation sera faite par Mme Nancy MAHAUX, Architecte au BEP.

Finances *

3. **Pour information- Modification de la clé de répartition de la dotation communale et dotation communale au budget 2020 de la commune de Fosses-la-Ville à le ZP Entre Sambre et Meuse - Arrêté du Gouverneur**

La décision du Conseil communal du 20/01/2020 modifiant la clé de répartition de la dotation communale à la Zone de Police Entre Sambre et Meuse a été approuvée par le Gouverneur de la Province de NAMUR en date du 13/02/2020.

Marchés publics *

4. **Marché de Travaux - Rénovation urbaine du quartier du centre - Aménagement de la plaine de la Rosière et de ses accès. Approbation des conditions et du mode de passation**

Il est proposé au Conseil d'approuver les conditions du marché de travaux de réalisation de la fiche 17 de l'Opération de Rénovation urbaine "Plaine de la Rosière" pour un montant estimé à 608.165,01 € hors TVA ou 735.879,66 €, 21% TVA comprise. Le montant de subvention régionale provisoire s'élève à 731.000,00€.

Energie *

5. **Programme "Communes Energ-Ethiques" - Rapport d'avancement annuel 2019**
Il est proposé au Conseil d'approuver le rapport d'avancement annuel 2019 du programme « Communes Energ-Ethiques » relatif aux actions menées par la Commune, via l'intervention de son Conseiller en énergie, durant l'année 2019.

Travaux *

6. **Prise en charge des animaux errants sur le territoire de la commune - Convention**
Suite aux modifications de la législation relative au bien-être animal, la Croix Bleue propose une adaptation de sa collaboration afin de s'occuper de la prise en charge des animaux signalés errants, dangereux ou abandonnés. Il s'agit d'un service annexe aux campagnes de ramassage des chats errants.

Développement local *

7. **Opération de Rénovation urbaine - autorisation de l'application de l'exception "in house" - consultation de l'intercommunale BEP scrl, en vue de la requalification de l'espace précédemment occupé par l'Administration communale de Fosses-la-Ville et les places du Marché et du Chapitre**
Il est proposé au Conseil communal d'autoriser l'application de l'exception "in house" et de consulter l'intercommunale BEP scrl, en vue de la requalification de l'espace précédemment occupé par l'Administration communale de Fosses-la-Ville et les places du Marché et du Chapitre dans le cadre de l'opération de Rénovation urbaine du centre de Fosses-la-Ville.

Coordination sociale *

8. **Rapport financier justifiant les frais relatifs à la mise en oeuvre du Plan de cohésion sociale - année 2019**
Le rapport financier justifie les frais relatifs à la mise en œuvre du Plan de cohésion sociale pour l'année 2018, et est à renvoyer la Région Wallonne pour le 31 mars de chaque année.

ATL *

9. **Stage d'été 2020- Convention d'occupation de la Crèche Le Chabo'T**
Il est proposé au Conseil communal d'approuver une convention d'occupation des bâtiments de la crèche Le Chabo'T par la Ville dans le cadre des stages organisés par celle-ci. Ces stages sont organisés pour les enfants âgés de 2 ans et demi à 4 ans.
10. **Plaines communales 2020 - convention de collaboration**
Ce point a pour objet l'adoption de la convention de collaboration entre l'ASBL Jeunesse et Santé et la Ville dans le cadre de l'organisation des plaines communales 2020. Cette convention reprend les obligations et devoirs de chaque partie. Elle est présentée au Conseil communal chaque année afin d'assurer la bonne organisation de l'accueil.
11. **Stage d'été 2020 - convention de partenariat Fun Anim**
Il est proposé au Conseil communal une convention de partenariat entre l'ASBL Fun Anim et la Ville pour l'organisation d'un atelier sportif, dans le cadre du stage organisé par la Ville durant l'été 2020 à destination d'enfants de 2 ans et demi à 4 ans.
12. **Stages d'été 2020- Convention d'occupation de l'école communale de Sart Eustache**
Il est proposé au Conseil communal d'approuver une convention d'occupation des bâtiments scolaires de l'école de Sart-Eustache par l'ASBL de l'Ecole de Devoirs dans le cadre des stages organisés par celle-ci. Ces stages sont organisés pour les enfants âgés de 3 ans à 12 ans.

Affaires générales *

13. **motion pour la modification et le report de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2018 relatif à la gestion et à la traçabilité des terres - Ville d'Andenne**
Il est proposé au Conseil communal d'interpeler le Gouvernement wallon concernant la modification et le report de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2018 relatif à la gestion et à la traçabilité des terres.

À HUIS CLOS

Enseignement *

14. **ratification des décisions du Collège communal du 23 janvier 2020**
Les décisions prises par le Collège communal concernant les désignations de cinq personnes dans des emplois vacants sont soumises au Conseil communal pour ratification.
15. **ratification d'une décision du Collège communal du 30 janvier 2020**

La décision prise par le Collège communal concernant le remplacement d'une personne, absente pour cause de maladie est soumise au Conseil communal pour ratification.

Ressources humaines *

16. **mise en disponibilité pour cause de maladie d'un ouvrier qualifié**
Il est proposé au Conseil communal de prononcer la mise en disponibilité d'un agent nommé ayant épuisé son quota de jours de maladie ; celui-ci percevra un traitement d'attente égal à 60% de son traitement d'activité, et ce pendant la période de maladie.

Les dossiers repris dans le présent ordre du jour sont transmis aux conseillers via la plateforme qui leur est réservée et aux chefs de groupe qui en ont fait la demande, sous format papier. Ils peuvent être consultés du lundi au vendredi aux heures d'ouverture des bureaux au secrétariat communal ou sur rendez-vous auprès de la Directrice générale.

